

220C5336
FR0000039620-FS1409

9 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2020, la société à responsabilité de droit luxembourgeois ACF I Investment S.à. r.l.¹ (24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 décembre 2020, le seuil de 10% des droits de vote de la société MERSEN et détenir 1 411 226 actions MERSEN représentant 2 432 281 droits de vote, soit 6,77% du capital et 9,95% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MERSEN sur le marché.

¹ Contrôlée par Ardian Holding SAS.

² Sur la base d'un capital composé de 20 858 964 actions représentant 24 449 921 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.